

*Commune de
Montanaire*

PRÉAVIS N° 2026-03

Conseil communal du 25 mars 2026

***Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures
communales à Correvon***

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2026

Délégués de la Municipalité : Pascal Arbenz et Michel Rosset



1	PRÉAMBULE	3
2	DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1	Périmètre du projet	3
2.2	Rénovation de la chaussée.....	4
2.2.1	<i>Aménagements de la chaussée.....</i>	4
2.2.2	<i>Profils en long et en travers</i>	4
2.2.3	<i>Arrêt de bus</i>	4
2.2.4	<i>Superstructures projetées</i>	4
2.3	Réseau d'évacuation des eaux	5
2.4	Réseau de distribution d'eau potable et défense incendie	5
2.4.1	<i>Conduites principales.....</i>	5
2.4.2	<i>Eau potable – Hydrants</i>	5
2.4.3	<i>Eau potable – Branchements.....</i>	5
2.4.4	<i>Conduites de fontaines</i>	5
2.5	Eclairage public	5
2.6	Autres services	6
2.7	Quantités principales.....	6
3	COÛTS	7
4	AMORTISSEMENT	7
5	CONCLUSION	8



Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

La route cantonale RC 549-IL-S en traversée de la localité de Correvon est conçue principalement pour le trafic routier motorisé. Sa limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. Les véhicules empruntant ce tracé sont essentiellement de type privé et agricole.

La Commune souhaite, depuis plusieurs années, entreprendre la réfection de la Grand'Rue de Correvon dont l'état nécessite des travaux importants. Des nids de poule se forment dans la chaussée, qui sont réparés au fur et à mesure. Trois rues sont également incluses dans le projet, ce qui implique une rénovation de presque tout le village.

La superstructure de la chaussée est vieillissante et montre des défauts de portance par secteurs. Il est nécessaire de passer à des travaux de réfection lourds. Les pavés de bords de chaussée sont en mauvais état et méritent un renouvellement.

Il faut relever aussi que les ruptures de conduites ne sont pas rares, car le réseau d'eau potable est ancien. Le réseau d'évacuation des eaux de pluie doit également être remplacé.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le projet comprend 5 tronçons de routes qui ont une longueur totale d'environ 840 m :

- La Grand'Rue (470 m)
- La ruelle de l'Eglise (123 m)
- Le chemin de l'Epine (152 m)
- La ruelle du Court-Chemin (60 m)
- Une partie du chemin de Sous-Ville (35 m)

Le projet porte également l'aménagement de l'arrêt de bus en conformité selon la Lhand (loi sur l'égalité pour les personnes handicapées).

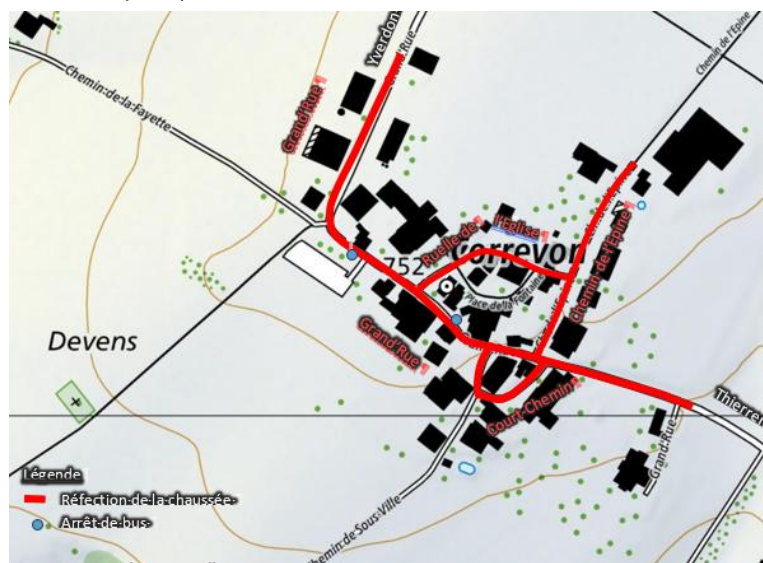


Illustration 1 : carte nationale avec les ouvrages du projet



2.2 RÉNOVATION DE LA CHAUSSÉE

2.2.1 Aménagements de la chaussée

Le tracé général et les principes de circulation des routes ne subissent pas de modification. Les bords de chaussée sont cependant réaménagés, dans le domaine public, sans toucher les constructions riveraines comme les murs ou les clôtures. Une réflexion a été faite quant à la pertinence de mettre en place un nouveau trottoir franchissable. Il en est ressorti que pour un village sinueux et construit proche de la chaussée comme c'est le cas à Correvon, il n'était pas proportionné de mettre en place un cheminement pour les piétons au regard des usagers actuels. La Municipalité a privilégié une zone 30 km/h pour la sécurité des piétons.

La largeur minimale de la chaussée est fixée à 5.10 m afin de permettre un croisement voiture-voiture à 50 km/h. Un resserrement à 4.50 m est prévu à l'emplacement du nouvel arrêt de bus situé près de la place de jeux.

2.2.2 Profils en long et en travers

Hormis quelques reprofilages et de légères adaptations, les aménagements de la chaussée ne modifient pas, ou très peu, les profils de la chaussée existante. Les élargissements se font dans le prolongement des dévers existants.

2.2.3 Arrêt de bus

L'arrêt de bus, de la voie en direction de Thierrens, est déplacé à la hauteur de la place de jeux. Ainsi, les usagers peuvent attendre en sécurité, dans un espace convivial et ombragé. Pour cet arrêt, l'option choisie est de constituer un arrêt bloquant pour les véhicules dans les deux sens de circulation. La largeur de la chaussée est rétrécie à 4,50 m pour empêcher le dépassement des bus à l'arrêt. Des bordures hautes constituent les quais dont le niveau est 22 cm plus haut que la chaussée. Afin de bien éclairer l'arrêt, un luminaire existant est déplacé à un endroit adéquat.

Pour l'arrêt des bus qui vont en direction d'Yverdon, son emplacement reste devant la salle communale. Les usagers peuvent attendre à l'abri sous le porche de la salle. Ici, l'option choisie n'est pas un arrêt bloquant. La largeur de chaussée à l'endroit de l'arrêt est de 6 m. Des bordures sont mises en place sur une longueur de 5.4 m à une hauteur de 22 cm. De part et d'autre, des bordures de transition sont mises en place. Pour l'éclairage, il existe un luminaire de l'autre côté de la chaussée, juste en face de la tête de l'arrêt.

2.2.4 Superstructures projetées

Les superstructures projetées, par tronçons, sont définies en fonction de l'expertise réalisée par un laboratoire routier. Des sondages supplémentaires effectués au début des travaux pourront, le cas échéant, impliquer des adaptations de ces structures.

Elle sont les suivantes :

Secteur 1 : Les deux tronçons de la route cantonale qui arrivent dans le village présentent peu de déformations, mais comportent beaucoup de matériaux pollués (HAP) dans une couche inférieure. Ainsi, pour ces deux tronçons, il est prévu uniquement un remplacement du tapis bitumineux.

Secteur 2 : Pour le tronçon de route cantonale situé entre-deux, soit entre le chemin de La Fayette et le chemin de l'Epine, un renouvellement complet est prévu. Ici, les revêtements peuvent être revalorisés. La fondation existante n'est pas de qualité adéquate et doit être remplacée.

Pour les autres secteurs (chemin de l'Epine et ruelle de l'Eglise), les revêtements sont similaires. Aucun signe visible ne laisse penser à un problème au niveau de la fondation. En conséquence et compte tenu du très faible trafic empruntant ces 2 routes, il est prévu un renouvellement du revêtement bitumineux, avec réglage de la couche de fondation. Le même principe est appliqué pour la ruelle du Court-Chemin et la branche du chemin de Sous-Ville qui est réfectionné.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-03

Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon

2.3 RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX

Des contrôles caméra ont été réalisés sur tous les collecteurs d'évacuation des eaux concernés par la réfection de la chaussée. Il en ressort que les collecteurs d'eaux usées sont en bon état et ne nécessitent pas de remplacement.

Cependant pour le réseau d'eaux claires, la situation est plus mauvaise. Le réseau est constitué de tuyaux en béton anciens, qui sont vétustes et comportent beaucoup de fissures.

Le réseau d'eaux claires est donc renouvelé complètement, mais sans prévoir de nouveaux tracés.

Le projet comprend le remplacement ou la réfection de canalisations, de chambres de visite, de grilles et de gueulards. Certains de ces objets sont déplacés afin de s'adapter aux nouveaux bords de chaussée.

Sur quelques tronçons, il y a une nécessité d'augmenter le diamètre des canalisations pour une raison hydraulique, ce qui est justifié par des calculs.

Gestion des eaux urbaines par temps de pluie :

La classe de pollution des eaux de la chaussée est faible (selon la directive VSA « Gestion des eaux urbaines par temps de pluie »). Les autres paramètres de cette directive montrent qu'aucun ouvrage de traitement ou de rétention n'est nécessaire dans le cadre de ce projet.

2.4 RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE

2.4.1 Conduites principales

La conduite principale située dans la Grand'Rue est entièrement remplacée. La conduite d'alimentation, qui vient de la rue des Epines, est également changée.

Un nouveau bouclage est prévu à la ruelle de l'Eglise.

La conduite principale à remplacer est en fonte diamètre 125 mm. Les caractéristiques des nouvelles conduites sont les suivantes : 555m en PE100 diam. 160 / 130.8 S-5 (PN 16). Un tronçon de 30 m est prévu en PE100 diam. 90 / 73.6 S-5 (PN 16).

2.4.2 Eau potable – Hydrants

Les pieds des bornes hydrantes sont remplacés et les hauts remplacés ou conservés au cas par cas.

2.4.3 Eau potable – Branchements

Le remplacement des conduites principales implique la reprise de tous les raccordements privés qui y sont branchés. Les propriétaires concernés seront encouragés à changer leur conduite, en fonction de leur état.

2.4.4 Conduites de fontaines

Plusieurs conduites de fontaines privées existent à proximité des fouilles projetées ; les propriétaires concernés seront informés des travaux et encouragés à changer leur conduite en fonction de leur état.

2.5 ECLAIRAGE PUBLIC

Hormis le déplacement d'un luminaire pour l'arrêt de bus devant la place de jeux, il n'est pas prévu de modification de l'éclairage, car son câblage est déjà en souterrain et ses luminaires en LED.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-03

Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon

2.6 AUTRES SERVICES

Tous les services ayant des infrastructures souterraines dans le périmètre du projet ont été contactés afin qu'ils puissent informer sur la position de leurs ouvrages et faire part de leurs intentions.

Romande Energie SA va s'associer aux travaux communaux afin de compléter ses réseaux souterrains dans le cadre du chantier.

2.7 QUANTITÉS PRINCIPALES

Désignation :	Unités	RC	EPI	EGL	CCM	Totaux
Masse AC T 16 N ép. 50 mm, accès et places	t	85	128	69	73	355
Masse AC 8 N ép. 25 mm, accès et places	t	50	78	40	43	211
Masse AC T 22 N ép. 65 mm, route	t	320				320
Masse AC 8 N ép. 35mm, route	t	270				270
Grave pour fondation et fouilles	m ³	2770	780	463	260	4273
Fouilles pour canalisations et conduites	m ³	2070	690	415	190	3365
Tuyaux eaux claires diam. 200 mm	m	135	80	65	65	345
Tuyaux eaux claires diam. 250 mm	m	210				210
Tuyaux eaux claires diam. 315 mm	m	78	72			150
Tuyaux eaux claires diam. 400 mm	m	60	36			96
Tuyaux eaux claires diam. 500 mm	m	180				180
Regards	P	20	12	4	3	39
Grilles	p	13	5	2	6	26
Tuyaux eau potable diam. 125mm	m	34	6			40
Tuyaux eau potable diam. 160mm	m	290	150	140		580
Vannes réseau	p	6	2	2		10
Vannes branchement	P	20	7	6	3	36
Bornes hydrantes	P	5	1			6

Signification des abréviations :

RC : Route cantonale (Grand'Rue)

EPI : Chemin de l'Epine

EGL : Ruelle de l'Eglise

CCM : Ruelle du Court-Chemin et du chemin Sous-Ville



3 COÛTS

	RC	EPI	EGL	CCM	TOTAL
A Génie civil	1'430'000.00	375'000.00	185'000.00	155'000.00	2'145'000.00
B Appareillage	142'000.00	50'500.00	35'000.00	9'000.00	236'500.00
C Etude et direction	100'000.00	26'200.00	12'900.00	10'800.00	149'900.00
D Travaux géométriques	30'000.00	7'900.00	3'900.00	3'300.00	45'100.00
E Marquages signal.	17'000.00	2'000.00			19'000.00
F Divers et imprévus	141'500.00	38'300.00	19'800.00	14'800.00	214'400.00
Montant total HT	1'860'500.00	499'900.00	256'600.00	192'900.00	2'809'900.00
TVA (8.1%)	150'700.50	40'491.90	20'784.60	15'624.90	227'601.90
Montant total TTC	2'011'200.50	540'391.90	277'384.60	208'524.90	3'037'501.90

Plusieurs demandes de subventions seront effectuées sur la base des offres rentrées, une fois le crédit voté.

La demande de crédit porte sur le montant total des travaux dont la Commune doit assurer le paiement avant l'encaissement des subventions.

4 AMORTISSEMENT

Conformément aux dispositions du modèle comptable harmonisé (MCH) applicable aux communes vaudoises, les investissements sont amortis selon leur nature et leur durée d'utilité économique.

Dans le cadre du présent projet de réfection des infrastructures communales à Correvon, les amortissements seront comptabilisés comme suit :

- les ouvrages routiers (chaussées et superstructures) seront amortis sur une durée de 40 ans ;
- les installations d'eau potable, comprenant les conduites, les ouvrages d'évacuation des eaux, ainsi que les bornes hydrantes, seront amorties sur une durée de 60 ans.

Les charges d'amortissement correspondantes seront portées annuellement au compte de fonctionnement dès la mise en service des ouvrages, conformément aux règles comptables en vigueur.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-03

Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Montanaire :

- vu le préavis N° 2026-03 de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet et de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 3'037'501.90 pour la réfection des infrastructures communales à Correvon;
- de financer ces travaux par le recours à l'emprunt pour CHF 3'000'000.00 et le solde par la trésorerie courante.

Pour la Municipalité

La Syndique

Cécile Crisinel Favre



La Secrétaire

Barbara Joliquin